



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU Charente CAPD d'accès à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles

5 juillet 2019

Madame la Directrice académique,
Mesdames et messieurs membres de cette CAPD,

Le SNUipp-FSU Charente siège aujourd'hui à la CAPD d'accès à la classe exceptionnelle par souci de défense des personnels, par souci d'équité et de transparence, par nécessité du travail paritaire.

Mais, ...

Aux injonctions de course effrénée à la méritocratie, aux effets pervers de la recherche de plaire à ses supérieurs hiérarchiques, nous opposons ce qui fonde nos valeurs pour une Ecole de la république « même métier, même dignité ».

Pour nous, SNUipp-FSU 16, tout poste d'enseignant mérite considération égale et reconnaissance égale de la part de l'institution et de la république.

Etre chargé d'école à Grassac, ou adjoint à Baignes Sainte Radegonde, est tout aussi méritoire que les fonctions définies pour accéder à la promotion par le vivier 1. Tout poste d'enseignant mérite respect, considération, dignité.

Le SNUipp-FSU 16 revendique une carrière parcourue au rythme le plus rapide pour tous, déconnectée de l'évaluation et des fonctions exercées. L'évaluation est nécessaire mais elle ne peut être que formative et concertée.

Un avancement et une différence de traitement ne peut raisonnablement pour nous être conditionné à une appréciation dont le côté subjectif ne peut être nié.

Il est vain de penser que l'espoir d'un accès un jour à la classe exceptionnelle, permettra et motivera l'investissement de nos collègues. Nous avons une vision plus haute et plus digne de ce que représente la conscience professionnelle et un travail pour l'éducation.

Le SNUipp-FSU 16 s'oppose donc à la classe exceptionnelle, extrêmement inégalitaire et méritocratique dans sa nature et ses modalités d'accès,

il mettra tout en œuvre pour que tous les collègues atteignent l'indice 1000 et exige la création d'échelons supplémentaires, accessibles à tous à la hors classe.

Pour le SNUipp-FSU 16, d'autres mesures sont nécessaires pour rendre le métier attractif. Ce n'est pas en faisant miroiter un bonus de carrière au bout de 30 voire 35 ans d'exercice professionnel que l'on va attirer les personnels.

Etre associés aux réformes en cours,

permettre une réelle reconnaissance sociale à travers les déclarations médiatiques des présidents et ministres en exercice qu'on rêverait autre,

améliorer les conditions de travail en réduisant le nombre d'élèves par classe tout en augmentant le nombre de postes,

développer la formation continue, le travail en équipe et avec des RASED en nombre suffisant,

développer la continuité du service en assurant les remplacements des congés, augmenter les budgets sont autant de moyens efficaces pour développer l'engagement des enseignants dans le service public de l'éducation.

Le SNUipp-FSU 16 rappelle son opposition à un grade fonctionnel, car il estime que la profession a besoin d'une revalorisation accessible à toutes et tous sur l'ensemble d'une carrière. De plus la classe exceptionnelle extraite des cadres de gestion dans les corps administratifs n'est pas adaptée à la nature de nos métiers dans lesquels il n'existe pas d'emplois fonctionnels.

Le ministère a inventé réglementairement des fonctions (qui permettent la promotion par le vivier 1) qui ne sont en réalité que des affectations dans des établissements ou sur des services particuliers. Ceci génère des inégalités liées aux parcours professionnels.

Au contraire, notre revendication d'un avancement automatique pour tous aurait été une meilleure réponse de justice et d'équité et aurait permis de reconnaître l'engagement professionnel de toutes et tous au quotidien, dans toutes les classes. Ce sont ces valeurs que le SNUipp-FSU porte depuis toujours dans les instances départementales et au niveau national.

Nous constatons aussi et nous le dénonçons, que la création de ce grade contribue au renforcement des inégalités femmes – hommes.

Si la profession est très féminisée, les fonctions prises en compte pour accéder au troisième grade sur-favorisent les hommes.

Si les femmes représentent 80% de la profession, on propose aujourd'hui en Charente de promouvoir 40% d'hommes à la classe exceptionnelle au titre du vivier 2 et plus de 44% au titre du vivier 1. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

On accuse l'Ecole de renforcer les inégalités sociales mais l'institution que vous représentez, Madame la directrice académique, décuple les inégalités de traitement entre les hommes et les femmes.

Nous vous remercions de votre attention.